

Le revenu familial : analyse historique des relations économiques familiales*

Par H  l  ne Belleau et Annabelle Seery | le 14 juin 2013

Introduction

Le revenu familial est souvent pos   comme une donn  e objective, bas  e sur des faits neutres qui permettent de mesurer la richesse ou la pauvret   des individus et des familles. De nombreux programmes gouvernementaux et mesures fiscales s'appuient d'ailleurs sur cette notion comme crit  re d'admissibilit   financi  re des individus aux services et ressources. Une analyse historique critique permet de d  passer l'id  e d'une mise en commun de l'ensemble des revenus et de leur redistribution plus ou moins   galitaire entre les membres d'une famille. Trois formes diff  rentes de *revenu familial* seront pr  sent  es ici : 1) le *revenu familial multig  n  rationnel* (de la fin du XIXe si  cle aux ann  es 1940), 2) le *revenu familial    pourvoyeur unique* (de 1945    la fin des ann  es 1960) et 3) le *revenu conjugal individualis  * (de 1970    aujourd'hui).

Malgr   les transformations majeures qui ont eu cours durant ces trois p  riodes historiques tant au plan des m  urs que du droit, certaines mesures de lutte contre la pauvret   supposent toujours l'interd  pendance   conomique des conjoints en   valuant le niveau de vie des individus    l'aune du *revenu familial*. La pr  sente note pr  sentera une analyse critique des trois p  riodes en mettant l'accent sur la famille comme unit     conomique et de consommation.

La famille : unit     conomique et unit   de consommation

Le calcul du *revenu familial* est habituellement   tabli en additionnant simplement les revenus de chacune des personnes d'une m  me famille vivant sous le m  me toit. Selon les   poques, outre les apports des conjoints, ceux des enfants ont aussi   t   pris en compte. Toutefois, ce calcul masque des in  galit  s de contributions financi  res de m  me qu'une asym  trie dans l'acc  s et le contr  le de l'argent entre les membres de la famille. Ainsi, l'unit     conomique supposant la mise en commun des avoirs des membres ne refl  te pas la r  alit   quotidienne des familles.

Le concept de *revenu familial* est aussi li      l'id  e

que la famille forme une unit   de consommation. Une certaine vision   conomique pose que la consommation des individus dans une famille est commune, homog  ne et indiff  renci  e, ce qui n'est pas le cas concr  tement. La fonction redistributive des familles ne se transpose pas toujours dans les pratiques, comme l'ont d  montr   plusieurs   tudes (Belleau et Proulx, 2010; Burgoyne et Lewis, 1994; Kenney, 2006).

Trois formes de *revenu familial*

Premi  re moiti   du XXe si  cle : le *revenu familial multig  n  rationnel*

Cette p  riode de l'histoire du Qu  bec a vu une   conomie familiale rurale se transformer en   conomie familiale salariale. Alors que les



GIREPS

GRUPE INTERUNIVERSITAIRE ET INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE
SUR L'EMPLOI, LA PAUVRET   ET LA PROTECTION SOCIALE

transferts d'argent étaient très limités dans la première (les 2/3 des revenus de la famille étaient gagnés en nature) (Bouchard, 1988 : 293), l'essor de l'économie industrielle transforma l'organisation du travail, surtout dans les milieux urbains où le travail était désormais payé sous forme de salaires ou de gages.

Le modèle du pourvoyeur unique (et masculin) apparaît durant cette période et est véhiculé par l'Église et l'État québécois. Même si certaines femmes travaillent contre rémunération à l'extérieur du foyer, les pratiques d'embauche de même que les politiques salariales sont en phase avec ce modèle du couple pourvoyeur/ménagère. Comme le revenu du pourvoyeur masculin ne suffit souvent pas à faire vivre la famille nombreuse (Baillargeon, 1993 :131) et que le travail des femmes est très mal vu, le travail des enfants est favorisé (Marshall, 1998). A Montréal, en 1921, les revenus des enfants représentaient environ 23 % de ceux des chefs de famille (Charland et Désautels, 1992; Dauphin, 2002 : 3). L'apport financier des enfants crée de nouvelles dynamiques de pouvoir et des tensions au sein des familles (Bradbury, 1995; Jean, 1989).

La gestion du budget : une prouesse féminine

L'équilibre du budget familial était traditionnellement une responsabilité de l'épouse. Le travail domestique des femmes consistait à gérer sur une base quotidienne le budget familial qui incluait les revenus des autres membres de la famille qui lui étaient remis, en tout ou en partie. C'est ce que l'on a appelé le système d'allocation.

De l'après-guerre aux années 1960 : le revenu familial à pourvoyeur unique

Les années qui ont suivi la fin de la Deuxième Guerre mondiale ont été marquées par une

Malgré tout, les femmes n'avaient pas pour autant un réel contrôle sur l'argent, ni un accès à l'ensemble des revenus entrant dans le ménage. Le passage à une économie salariale a entraîné des problèmes liés à l'accès aux ressources permettant de faire vivre le ménage, car les femmes sont alors devenues dépendantes du bon vouloir de leur mari/pourvoyeur. Elles devaient souvent justifier les dépenses faites pour le ménage. Cette dynamique créait des tensions au sein des couples autour du montant nécessaire pour le roulement de la maisonnée, mais aussi pour les dépenses personnelles de l'épouse (Zelizer, 2005 : 93). Alors que les femmes étaient considérées juridiquement comme mineures lorsqu'elles se mariaient, elles ne pouvaient prétendre légalement à une part du revenu de leur mari, peu importe leur niveau de richesse.

En résumé, cette période allant de la fin du XIXe siècle aux années 1940 a vu l'organisation économique changer tout comme l'organisation familiale. Les enfants des villes, comme ceux des campagnes, devaient travailler pour suppléer à des manques de ressources alors que l'idéal véhiculé par l'Église et l'État québécois était celui du couple pourvoyeur/ménagère. Les femmes devaient gérer le budget quotidien de leur famille, mais n'avaient ni le pouvoir juridique, ni l'accès à la totalité des revenus du ménage pour réaliser leur tâche.

augmentation du taux de participation des femmes au marché du travail qui passa de 23 % en 1941 à 28 % au début des années 1960 (Barry, 1977). Le travail salarié des femmes mariées a quant à lui augmenté de 10 % à 38 % entre 1941 et 1961 (*ibid.* : 20-21). Le niveau de vie des familles

augmente aussi, ce qui rend moins essentiel le travail rémunéré des enfants. Les années 1950 et 1960 voient aussi le développement de l'intervention de l'État et la modification des lois.

Du système d'allocation aux comptes conjoints

Avec le déploiement de la société de consommation, le système d'allocation s'est vu concurrencé par un autre mode de gestion, jugé plus égalitaire, qui consistait à gérer le budget familial à partir de la mise en commun des revenus. La gestion de l'argent dans la sphère privée est toutefois liée au niveau de revenu. Dans les classes ouvrières, ce sont généralement les femmes qui gèrent, alors que lorsque les revenus de la famille augmentent, la gestion se fait en couple, pour être prise en charge par le pourvoyeur seulement dans les classes aisées. L'argent du ménage était traditionnellement séparé en deux : d'un côté l'argent pour les dépenses du ménage et

de l'autre, l'argent de poche du mari. Le programme des allocations familiales créé en 1945 par le gouvernement fédéral changera la donne : les femmes ont alors accès à leur revenu personnel, pour la première fois dans bien des cas, ce qui a, bien que légèrement, déplacé le pouvoir économique au sein des couples (Marshall, 1998 : 179).

En somme, l'intervention de l'État dans les finances des ménages avec les allocations familiales a contribué à réduire l'apport économique des jeunes et à offrir un certain pouvoir économique aux femmes. L'augmentation du pouvoir d'achat dans la nouvelle société de consommation a modifié radicalement les rapports économiques entre les membres du ménage et notamment le rôle des femmes dans l'économie domestique, en créant de nouveaux besoins requérant de faire des choix entre les demandes des uns et des autres.

Des années 1970 à aujourd'hui : le revenu familial individualisé

Dans les années 1970 et 1980, au Québec et ailleurs, l'idéal égalitaire entre les femmes et les hommes crée de nouvelles dynamiques entre conjoints et entre parents et enfants. La structure hiérarchique et fusionnelle de la famille, alors sous l'autorité du père chef de famille, a fait place au modèle du couple duo : un couple égalitaire où les conjoints sont considérés comme des associés.

Ces deux décennies marquent aussi de grands changements législatifs : levée de l'incapacité de la femme mariée en 1964, remplacement du régime

matrimonial de la communauté de biens pour celui de la société d'acquêts (qui s'appuie sur l'autonomie des conjoints) en 1970, remplacement de la notion de puissance paternelle par celle d'autorité parentale en 1977 et réforme du Code civil qui établit l'égalité juridique des conjoints mariés en 1980. Une autre réforme majeure a eu un impact non négligeable sur les couples et les familles : la loi sur le divorce adoptée par le gouvernement fédéral en 1968. La nouvelle instabilité conjugale rendue possible par le droit au divorce a modifié en profondeur les rapports économiques entre conjoints. L'acquisition d'un revenu d'emploi est devenue pour les femmes une forme d'assurance en cas de rupture. Le salaire féminin est alors davantage une contribution nécessaire qu'un « revenu d'appoint ». Les femmes étant de plus en plus nombreuses sur le marché du travail, l'augmentation de leur apport financier au *revenu familial* est venue remettre en question, quoique très progressivement, le modèle pourvoyeur/ménagère.

Familles à double revenus

Les ménages à deux revenus étaient devenus majoritaires à la fin des années 1980, puisque 29 % des familles biparentales ne comptaient qu'un seul revenu (Collectif Clio, 1992 : 507). Le travail des mères de jeunes enfants s'est accru de manière particulièrement rapide au cours de cette période, même si les mères avaient des trajectoires professionnelles discontinues et précaires comparativement à celles des hommes (Kempeneers, 1987 : 60).

Dans son étude relative à l'impact du double revenu sur les dépenses du ménage, Langlois montre l'importance de distinguer les classes sociales dans ce type d'analyse. Le revenu des femmes aura d'autant plus de répercussions sur les dépenses du ménage que le revenu de leur conjoint est faible (Langlois, 1984 : 225). Dans ces ménages, un deuxième salaire permet de répondre aux besoins de base, d'éviter l'endettement et parfois de faire des économies. Chez les moyens et hauts salariés, on observe qu'un deuxième salaire amène une augmentation significative de l'épargne. Celle-ci variera aussi à l'approche de la retraite (*ibid.* : 227 et 232).

Une gestion financière individualisée

Durant cette période, l'usage d'un budget détaillé et intensif dans certains couples est apparu comme un moyen pour de nombreuses femmes de contrôler les dépenses, notamment celles de leur conjoint (Collavechia, 2008). Si l'utilisation de comptes conjoints fut perçue comme une pratique très égalitaire, dès les années 1970 et 1980, ce mode de gestion fut l'objet de critiques car il perpétuait, disait-on, le contrôle des hommes sur les finances du ménage comme autrefois (Kenney, 2006). L'autonomie financière des femmes devait dorénavant se traduire dans les modes de gestion de sorte qu'on incita aussi ces dernières à conserver leurs gains séparément.

À l'heure actuelle, on recense au Québec une grande variété de modes de gestion de l'argent au sein des couples, allant de l'allocation versée à la conjointe, à la mise en commun des revenus, à une gestion totalement indépendante entre conjoints. Ces modes de gestion se modifient parfois au cours de la vie conjugale en lien avec l'arrivée des enfants, la perte d'emploi d'un des conjoints, l'achat d'une maison, etc.

Enfin, quelques études récentes soulignent que chez les jeunes couples d'aujourd'hui, la gestion séparée ou partiellement indépendante des revenus de chacun croît en popularité (Ashby et Burgoyne, 2008 ; Burgoyne et al., 2006).

Lorsque les avoirs des conjoints sont gérés séparément, peut-on encore parler de revenu familial ? Ce concept ne porte-t-il pas l'idée d'une mise en commun des revenus, d'une redistribution équitable de ceux-ci entre les membres de la famille et de dépenses communes ?

Revenu familial et accès aux aides financières de l'État

Au Québec, l'accessibilité et le montant des aides financières accordées en vertu des mesures fiscales sont déterminés, en règle générale, à l'aune du revenu familial, soit par l'addition des revenus des deux conjoints. Ainsi, bien que l'impôt sur le revenu soit individualisé, tout comme au Canada, l'aide aux familles est généralement fondée sur le revenu familial. Qui plus est, la presque totalité des programmes de soutien économique aux familles passe désormais par la fiscalité. Il en résulte que la prise en compte du revenu familial modifie la contribution à l'impôt de chacun des conjoints. Par exemple, un conjoint peut être déclaré « à charge » afin de permettre à l'autre d'avoir un crédit réduisant l'impôt qu'il devra verser. Dans un système strictement individualisé, c'est la personne sans revenu qui aurait obtenu un crédit remboursable ou une allocation (CFE, 2008).

« Lorsque les avoirs des conjoints sont gérés séparément, peut-on encore parler de revenu familial ? ».

En résumé, sur le plan des apports économiques ayant caractérisé cette dernière période, le revenu familial s'est concentré autour des revenus des conjoints, excluant ceux des enfants. Ces derniers sont désormais perçus comme un coût malgré le fait qu'ils contribuent indirectement au revenu du ménage lorsqu'ils assument certaines dépenses personnelles. Comme le reflètent les modes de gestion de plus en plus séparés, le revenu familial, tant du point de vue des sources financières qui le constitue que de la consommation, apparaît désormais plus fragmenté que jamais.

Conclusion

Dans les trois formes présentées, on constate que la notion de revenu familial n'a jamais réellement incarné les idées qu'elle véhicule, à savoir la mise en commun de l'ensemble des revenus et la redistribution plus ou moins égalitaire de ceux-ci entre les membres du ménage. Le revenu familial apparaît donc comme un concept flou et fallacieux qui masque des inégalités et des rapports de pouvoir au sein des familles et de la société en général.

Ainsi, en s'appuyant sur le revenu familial, l'État non seulement sous-estime la pauvreté réelle vécue

par un nombre croissant d'individus qui vivent dans une unité familiale, mais il contribue à la maintenir et à la masquer. En effet, on peut retrouver au sein d'un même ménage des niveaux de vie distincts entre les conjoints que les dynamiques intrafamiliales ne parviennent pas toujours à niveler (Belleau et Proulx, 2010).

En somme, ces constats plaident en faveur d'un changement radical d'orientation dans les lois et programmes sociaux. Pour véritablement refléter la situation économique des personnes défavorisées, ne vaudrait-il pas mieux mettre au rancart la notion de revenu familial pour tenir compte des salaires individuels, mais aussi de la charge familiale de chacun?

Notes

(*) Note réalisée à partir de l'article de BELLEAU, Hélène et Raphaëlle PROULX. 2011. « Le revenu familial, un concept vague et insidieux : analyse critique et historique des relations économiques familiales », *Enfances, Familles, Générations*, no 15, p. 78-109.

Références

Ashby, K. J. et C. B. Burgoyne. 2008. « Separate financial entities? Beyond categories of money management », *Journal of Socio-Economics*, no 37, p. 458-480.
Baillargeon, D. 1993. *Ménagères au temps de la crise*, Montréal, Éditions du Remue-ménage.

Barry, F. 1977. *Le travail de la femme au Québec : l'évolution de 1940 à 1970*, Sillery, Presses de l'Université du Québec.

Belleau, H. et R. Proulx. 2010. « Équilibre et déséquilibre des comptes amoureux contemporains : le revenu familial remis en question. », *Recherches familiales*, no 7, p. 85-101.

Bouchard, G. 1988. « Co-Intégration et reproduction de la société rurale. Pour un modèle saguenayen de la marginalité », *Recherches sociographiques*, vol. 29, no 2-3, p. 283-310.

Bradbury, B. 1995. *Familles ouvrières à Montréal : âge, genre et survie quotidienne*

pendant la phase d'industrialisation, Montréal, Boréal.

Burgoyne, C. B., V. Clarke, J. Reibstein et A. Edmunds. 2006. « "All my worldly goods I share with you"? Managing money at the transition to heterosexual marriage », *The Sociological Review*, vol. 54, no 4, p.619-637.

Burgoyne, C.-B. et A. Lewis. 1994. « Distributive Justice in Marriage: Equality or Equity? », *Journal of Community and Applied Social Psychology*, vol. 4, no 2, p. 101-114.
 Conseil de la famille et de l'enfance (CFE). 2008. *Famille et fiscalité en 26 questions*, Québec.

Charland, J.-P. et M. Désautels. 1992. *Système technique et bonheur domestique. Rémunération, consommation et pauvreté au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

Collavechia, S. 2008. « "Doing moneywork" : le travail domestique des femmes dans la gestion des finances familiale », dans *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux*, sous la dir. de H. Belleau et C. Henchoz, Paris, L'Harmattan, p. 183-218.

Collectif Clio, M. Dumont, M. Jean, M. Lavigne et J. Stoddart. 1992. *L'histoire des femmes au Québec*, Montréal, Le Jour.

Corbeil, C., F. Descarries, C. Gill et C. Séguin. 1990. « Des femmes, du travail et des enfants :

des vies dédoublées », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, no 2, p. 99-115.

Dauphin, R. 2002. *La croissance de l'économie du Québec au XXe siècle*, Québec, Institut de la statistique du Québec.

Jean, D. 1989. « Le recul du travail des enfants au Québec entre 1940 et 1960 : une explication des conflits entre les familles pauvres et l'État providence », *Labour / Le Travail*, vol. 24, p. 91-129.

Kempeneers, M. 1987. *Femmes et mouvements du travail : pour un élargissement de l'analyse démographique de l'activité salariée et de l'activité maternelle des femmes*, Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal.

Kenney, C. T. 2006. « The power of the purse. Allocative systems and inequality in couple households », *Gender and Society*, vol. 20, no 3, p. 354-381.

Langlois, S. 1984. « L'impact du double revenu sur la structure des besoins dans les ménages », *Recherches sociographiques*, vol.25, no.2, p.211-265.

Marshall, D. 1998. *Aux origines sociales de l'État-providence : familles québécoises, obligation scolaire et allocations familiales, 1940-1955*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Zelizer, V. A. 2005 (1994). *La signification sociale de l'argent*, trad. Christian Cler, Paris, Seuil.

